

Le C.C. décide qu'une chronique régulière sera tenue dans la "Vérité" sur la solidarité.

Un rapport sur l'activité de la Solidarité sera envoyé aux membres de son comité et à la presse d'avant-garde.

ADOPTÉE (12 pour - 1 abst.)

-- & --

RESOLUTION SUR LE SERVICE D'EDITION ET DE LIBRAIRIE.

Constatant les services rendus au parti par le S.E.L. et ses résultats financiers en deux mois de fonctionnement, le C.C. souligne l'intérêt qu'il y a à développer ce secteur d'activité et décide en conséquence les mesures suivantes :

1°) Les cellules et régions doivent payer sans délai leurs dettes au S.E.L. et tous les organisations du parti doivent prendre les mesures nécessaires dans ce sens.

2°) Les régions de province doivent étudier la possibilité de grouper les envois de matériel et son règlement afin de diminuer les frais et activer les rentrées. Le secrétariat est chargé d'y veiller.

3°) Le C.C. demande à la région parisienne d'étudier la possibilité de fournir dans un délai de 15 jours, plusieurs camarades pour renforcer les effectifs du S.E.L.

4°) Le parti s'efforcera, sur la base des propositions de la commission d'organisation, d'élargir son aide financière au S.E.L.

RESOLUTION ADOPTÉE (unanimité - 1 abst.)

-- & --

RESOLUTION SUR "LA VERITE"

Le C.C. décide qu'un point de l'ordre du jour de sa prochaine session sera consacré à la "Vérité" et aux problèmes de propagande.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le C.C. demande à la Région parisienne d'organiser préalablement une assemblée générale sur cette question.

REPOUSSEE

-- & --

RESOLUTION SUR LA COMMISSION SYNDICALE.

Le prochain B.P. étudiera les problèmes des publications syndicales.

ADOPTÉE

Le C.C. demande au B.P., sur la base du devis présenté par la Commission syndicale, de soutenir régulièrement les publications syndicales, afin d'en assurer la parution mensuelle.

REPOUSSEE

-- & --

RESOLUTION SUR LA COMMISSION D'AGITATION PROPAGANDE.

Le B.P. est chargé d'étudier la constitution d'une commission d'agitation-propagande avec le camarade Claude JUST comme responsable.

ADOPTÉE (unanimité moins 1 contre et 2 abst.)

-- & --

RESOLUTION

Le C.C. approuve la décision du B.P. d'organiser dans les plus brefs délais pour les membres du C.C. et un certain nombre de membres du parti, une série de cours de cadres, de façon à pouvoir élargir le nombre de camarades susceptibles de remplir des fonctions de direction.

ADOPTÉE (11 pour - 2 abst.)

-- & --